

Jean-François Pérocheau,
Association SAVENA,
Solidarité Amitié Vendée Afrique
Mairie, Place Prépoise
85150 Venansault

www.savena-humanitaire

M.
Député de la Vendée

Le 20/11/12

Monsieur le Député,

Objet: conséquences de la suppression de la TFA pour les associations caritatives.

Le 3 octobre dernier, l'état supprimait la TFA (taxe fiscale affectée). Cette taxe appelée souvent « pénalités » par les éleveurs laitiers s'appliquaient à ceux qui produisaient au-delà de leur quota augmenté d'éventuelles allocations provisoires. C'est maintenant aux transformateurs laitiers et aux producteurs de gérer ensemble les éventuels dépassements et plus à l'état. La France aura un quota national à ne pas dépasser, c'est tout. Le mensuel « Réussir Lait » n°263 explique la situation. Le lien ci-dessous vous y emmènera.

<http://www.reussir-lait.com/actualites/-taxe-fiscale-affectee-la-tfa-sera-remplacee-par-des-penalites-entreprise-ou-des-prix-dissuasifs&fldSearch=:HTODA6Z0.html>

Cette mesure, qui d'ailleurs met la filière dans le plus grand embarras, quelle rapport a-t-elle avec les associations caritatives ?

La gestion nationale des quotas s'est accompagné jusqu'à 2012 de l'action annuelle « dons de lait » dont Alfred Besseau fut l'un des initiateurs au début des années 90. Cette action donnait la possibilité aux éleveurs de faire un don en nature, totalement gratuit, aux associations caritatives. A concurrence de 3000L/an chaque éleveur avait le choix de donner et cette possibilité servait souvent de variable d'ajustement pour la production annuelle : non soumise à la TFA, elle permettait de dépasser légèrement

son quota sans être pénalisé.

Que devenaient les « dons de lait » ? Centralisés par les transformateurs laitiers, comptabilisés par l'interprofession ils étaient convertis

- en briques de lait, fromage, yaourt, beurre à disposition :
 - Des associations qui œuvrent en France, type « banque alimentaire » ou « restos du cœur »,
- Et éventuellement, si reliquat :
 - En poudre de lait pour les associations de solidarité internationale dont SAVENA fait partie.

En effet, nous nous sommes « spécialisés » depuis plusieurs années dans l'approvisionnement en lait des établissements qui hébergent de jeunes enfants au Burkina Faso et en Haïti principalement, mais également maintenant au Sénégal et un peu en Ukraine.

La mutualisation des frais avec des dizaines d'associations françaises a fait croître nos actions. Le réseau de relation que nous avons tissé avec la filière laitière a fait le reste : à la fin de l'année, nous aurons participé à l'alimentation de 25 000 enfants dans 140 établissements de ces pays. Et cela en expédiant 72T de poudre de lait soit près de l'équivalent de 600 000L. Sur ces 72 T, 64 proviennent des « dons de lait » pour lesquelles nous ne payons que les frais de fabrication. Le reste est du lait infantile que nous achetons à la laiterie de Maillezais.

En 2013 donc, c'est la fin de la gestion nationale des quotas et donc des dons du lait dans leur forme actuelle. A ce jour, l'interprofession me l'a confirmé cette semaine, rien n'a été pensé pour l'action caritative. Je m'étonne d'ailleurs que les grandes ONG françaises (restos du cœur, etc..) ne réagissent pas à cette mesure qui va les impacter assez fortement.

Et pourtant que disent les collecteurs-transformateurs laitiers: « Du fait de la suppression de la TFA individuelle, nous aurons ponctuellement des volumes plus importants de lait collecté à gérer ; volumes qui ne correspondront pas forcément à nos débouchés du moment ».

Seulement est-ce aux entreprises de penser la solidarité nationale et internationale ?

A mon avis non, et c'est pour cela que je me permets de vous alerter. La campagne laitière se termine au 31 mars 2012. Il est donc urgent qu' à l'initiative des pouvoirs publics et en concertation avec tous les acteurs, on se mette autour d'une table pour mettre en place un nouveau système. M. le député, je me tiens donc à votre disposition pour compléter votre information sur ce dossier et vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

JF Pérocheau

PS : une copie de cette lettre est adressée à M. le Maire de Venansault

*JF Pérocheau, 06 22 60 22 52, 22, rue de la citadelle, 85150 St Georges de Pointindoux
Savena-humanitaire@orange.fr*